

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement substitut de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-105, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Piano des villes** » qui aura lieu devant le 6330, rue Saint-Hubert, du 6 juin 2014 au 19 octobre 2014, entre 12 h et 20 h, du dimanche au samedi, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-106, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Piano des villes** » qui aura lieu près du 7084, boulevard Saint-Laurent, du 6 juin 2014 au 20 juillet 2014, entre 14 h et 20 h, du dimanche au samedi, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-122, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Olympiades St-Louis** » qui aura lieu au parc Étienne-Desmarteau, du 6 juin 2014 ou le 10 juin 2014 en cas d'intempéries, entre 8 h 30 et 15 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-123, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Le week-end de courses de la Petite-Italie** » qui aura lieu au parc de la Petite-Italie, du 6 au 8 juin 2014, entre 7 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-124, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Yoga-BBQ au parc Molson** » qui aura lieu au parc de la Petite-Italie, le 7 juin 2014, entre 10 h et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-125, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Yoga-BBQ au parc Molson** », qui aura lieu au parc de la Petite-Italie, le 7 juin 2014, entre 11 h 45 et 15 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-126, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu au parc Dante, du 7 au 8 juin 2014, entre 16 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-127, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Fête de Saint-Antoine** », qui aura lieu au parc Dante, du 7 au 8 juin 2014, entre 16 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-128, permettant la fermeture temporaire de la rue Dante entre les avenues de Gaspé et Henri-Julien, dans le

cadre de l'événement « **Fête de Saint-Antoine** », qui aura lieu au parc Dante, du 7 au 8 juin 2014, de 16 h à 23 h et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-129, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu selon le parcours approuvé, le 8 juin 2014, entre 12 h et 13 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-130, permettant le ralentissement temporaire de la circulation sur la rue Beaubien Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue De Gaspé, relative à l'événement « **Fête de Saint-Antoine** » qui aura lieu selon le parcours approuvé, le 8 juin 2014, entre 12 h et 13 h 30, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-131, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Activités sportives de la Ligue Auchem** » qui aura lieu au parc Père-Marquette, du 7 juin 2014 au 4 octobre 2014, les samedis et les dimanches, entre 17 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-132, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Activités sportives de la Ligue Auchem** », qui aura lieu au parc Père-Marquette du 7 juin 2014 au 4 octobre 2014, les samedis et les dimanches, entre 17 h et 22 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-133, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Échange de vivaces** » qui aura lieu au parc Molson, le 8 juin 2014, entre 10 h et 13 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-134, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « **Les beaux dimanches tam-tam** » qui aura lieu au parc Père-Marquette, les dimanches 8, 15, 22 et 29 juin, 6, 13 et 20 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août, 7, 21 et 28 septembre 2014, entre 11 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-135, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « **Les beaux dimanches tam-tam** » qui aura lieu au parc Père-Marquette, les dimanches 8, 15, 22 et 29 juin, 6, 13 et 20 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août, 7, 21 et 28 septembre 2014, entre 10 h et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 6 juin 2014

Patrick Martel
Secrétaire d'arrondissement substitut